

**MINES D'OR VISIBLE DEMANDE UNE ORDONNANCE D'INTERDICTION  
D'OPÉRATIONS EN RÉPONSE À L'OFFRE NON SOLLICITÉE DE  
ZARA RESOURCES**

- *Mines d'Or Visible dépose une demande auprès du Bureau de décision et de révision du Québec*
- *Relève des irrégularités importantes dans l'offre de Zara Resources*

**Rouyn-Noranda (Québec) Canada – Le 6 septembre 2013 - Mines d'Or Visible inc. (TSX-V : VGD) (Francfort : 3V4)** a déposé une demande auprès du Bureau de décision et de révision du Québec visant à obtenir une ordonnance d'interdiction d'opérations ainsi que d'autres sanctions en réponse à l'offre non sollicitée présentée par Zara Resources Inc. (**CNSX : ZIR**) visant l'achat de la totalité des actions en circulation de Mines d'Or Visible en échange d'actions de Zara Resources. Si une ordonnance d'interdiction d'opérations est délivrée par le Bureau de décision et de révision du Québec, Zara Resources n'aurait pas droit d'émettre des actions en faveur des actionnaires de Mines d'Or Visible au Québec en contrepartie des actions de ces derniers.

La demande présentée par Mines d'Or Visible se fonde sur des irrégularités et des déficiences importantes dans l'offre non sollicitée de Zara Resources. Tout particulièrement, Mines d'Or Visible a constaté l'absence d'une version française de la note d'information de Zara Resources, ce qui viole une règle fondamentale du droit des valeurs mobilières au Québec et rend l'offre illégale. Mines d'Or Visible a également constaté la vente par M. Danny Wettreich, chef de la direction et actionnaire principal de Zara Resources, de près de deux millions d'actions de Mines d'Or Visible le 19 août 2013, date à laquelle Zara Resources a annoncé pour la première fois son offre. Mines d'Or Visible considère que la vente est en contravention directe des lois en valeurs mobilières applicables.

La demande de Mines d'Or Visible invoque également le fait que Zara Resources omet de divulguer adéquatement dans sa note d'information que son offre d'acquérir la totalité des actions en circulation de Mines d'Or Visible est indépendante des offres simultanées présentées par Zara Resources visant à acquérir la totalité des actions de deux sociétés d'exploration minière non-relées, et que son offre n'est pas conditionnelle à la réussite des deux autres offres.

Mines d'Or Visible a demandé que soit tenue une audience devant le Bureau de décision et de révision du Québec afin d'examiner sa demande, et tiendra ses actionnaires au courant en temps utile de l'évolution du dossier.

**Mines d'Or Visible recommande que les actionnaires attendent avant de poser quelque acte en réponse à l'offre non sollicitée de Zara Resources jusqu'à ce que les actionnaires aient reçu d'autres communications de la part du Conseil d'administration de Mines d'Or Visible.** Puisque l'offre de Zara Resources peut être acceptée jusqu'au 28 octobre 2013, les actionnaires de Mines d'Or Visible n'ont pas besoin de prendre de mesures relativement à l'offre de Zara Resources à l'heure actuelle.

#### **À propos de Mines d'Or Visible**

Mines d'Or Visible inc. est une société dynamique qui cherche énergiquement le prochain important gisement d'or dans le nord-ouest du Québec, région qui se classe systématiquement parmi les meilleurs territoires au monde pour l'exploration et l'exploitation minières.

*La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.*

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :  
Martin Dallaire, Président et chef de la direction  
Téléphone : 819-762-0609, Télécopieur : 819-762-0097  
Courriel : [mdallaire@visiblegoldmines.com](mailto:mdallaire@visiblegoldmines.com)  
Site Web : [www.visiblegoldmines.com](http://www.visiblegoldmines.com)